

4. Les phénomènes des réseaux sociaux

Plan de déroulement pour les enseignant-e-s (structure en briques)

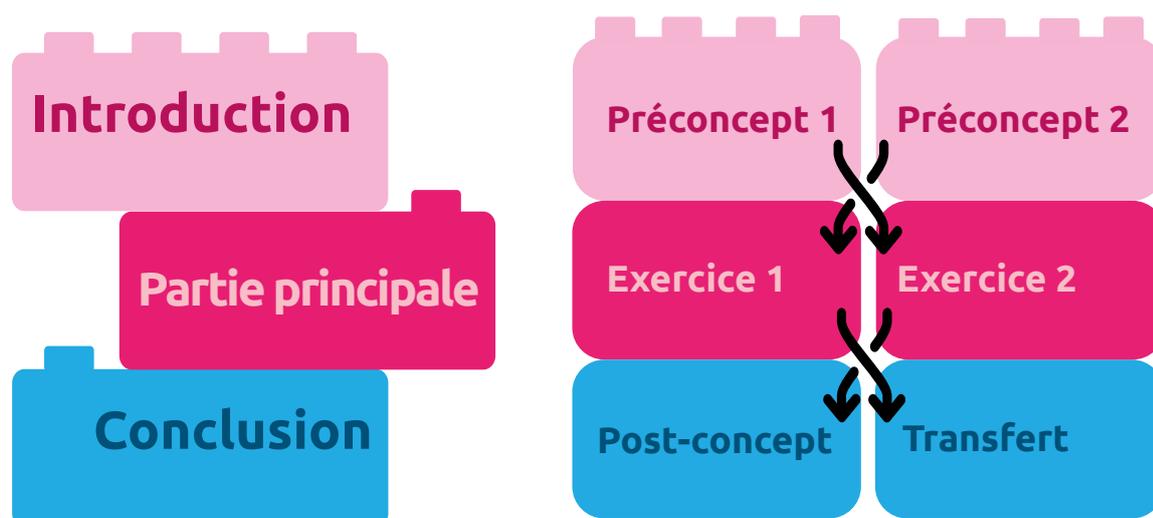
Contenu

Les élèves se confrontent au sujet des réseaux sociaux et aux phénomènes qui y sont liés. Ils discutent des conséquences pour la démocratie.

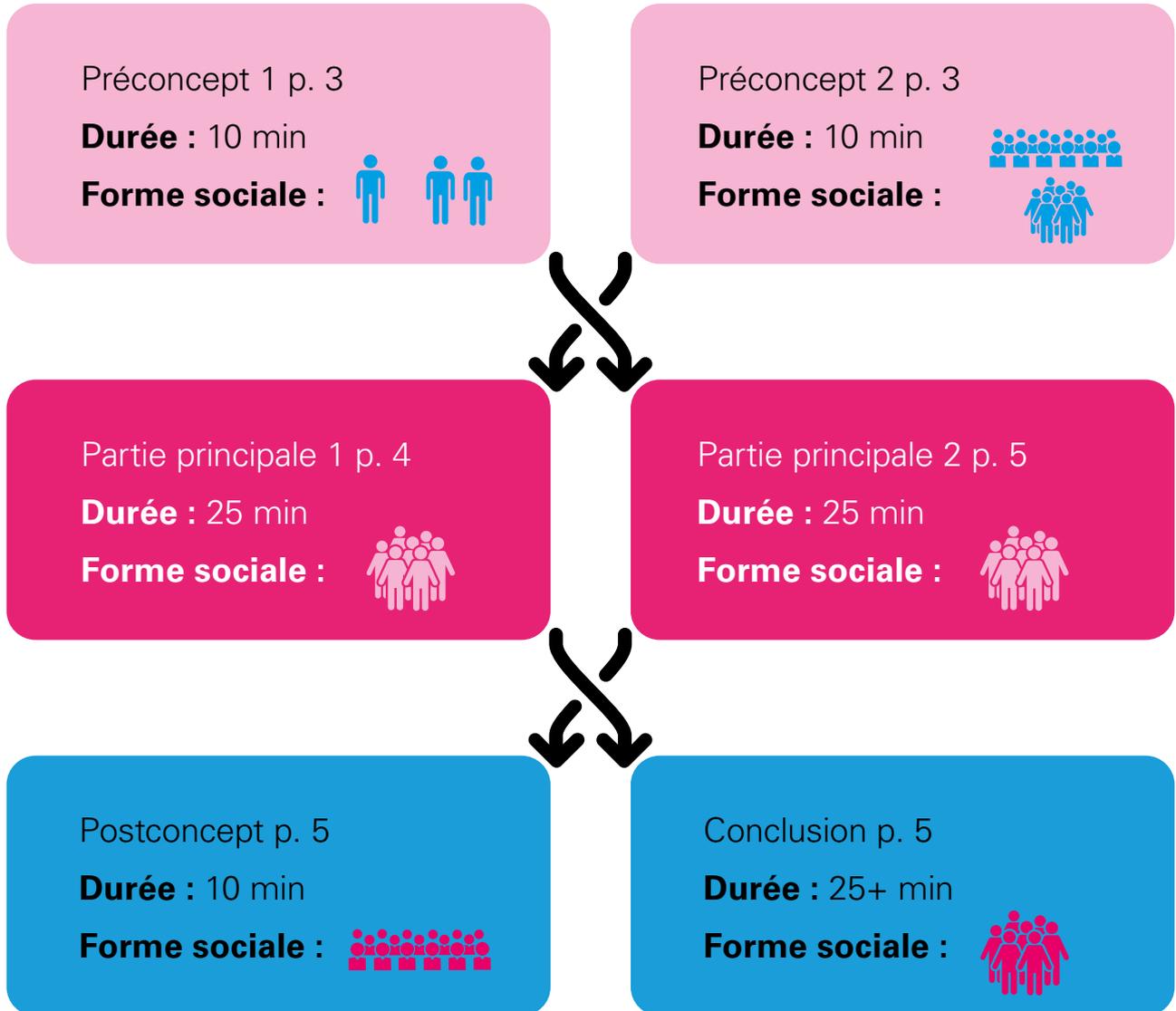
Objectif

Les élèves sont en mesure d'expliquer les phénomènes problématiques des réseaux sociaux et de discuter de leurs conséquences.

Durée :	45 min
Condition requise :	aucune
Matériel :	Le matériel est mentionné dans chacune des séquences d'apprentissage.



Aperçu





Briques

Préconcept 1

Durée : 10 min

Quoi : les élèves classent et organisent, seuls ou à deux, les termes centraux et leurs définitions en lien avec l'objet d'apprentissage.

Pour ce faire, ils peuvent utiliser une fiche imprimée ou un appareil numérique pour associer les cases aux termes correspondants. Tous les termes importants se trouvent sur la liste en annexe.

L'enseignant-e peut ensuite projeter la liste et les élèves corrigent l'exercice de manière autonome.

Forme sociale : travail individuel / travail à deux

Matériel : fiche « Associer les cases » et liste

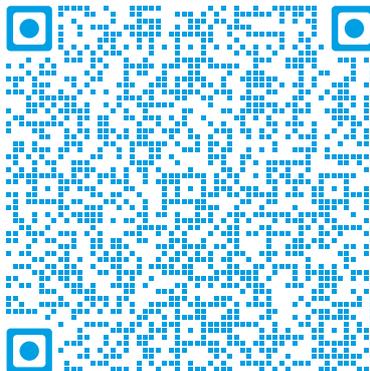
Préconcept 2

Durée : 10 min

Quoi : les élèves font une partie de « Kahoot » et testent ainsi de manière ludique leur niveau de connaissances sur les termes centraux et leurs définitions. Le modèle Kahoot d'easyvote-school peut être consulté à l'aide du code QR suivant. L'enseignant-e affiche le Kahoot sur un écran visible par toute la classe. Les élèves peuvent scanner le code QR à l'aide d'un appareil (téléphone portable, Ipad, ordinateur portable) ou saisir le code pin affiché. L'enseignant-e choisit si les élèves jouent en groupe ou seuls.

Forme sociale : travail de groupe / plénière

Matériel : [Kahoot](#) et appareils avec accès à Internet





Partie principale 1

Durée : 25 min

Quoi : Les élèves doivent créer une vidéo d'apprentissage en groupe. Ils enregistrent les résultats pertinents pour eux et montrent ensuite les vidéos à la classe. Cette séquence d'apprentissage est idéale pour stimuler la créativité des élèves, car ils peuvent par exemple créer leurs propres images. Si nécessaire, il est possible de consacrer plus de 25 minutes à cette séquence d'apprentissage.

Voici quelques suggestions de thèmes centraux à aborder dans les vidéos :

Suggestion 1 : explication de termes : tous les élèves clarifient ces termes pour eux-mêmes et créent en groupe une vidéo d'apprentissage en expliquant les termes le plus simplement possible et en les appuyant par des images correspondantes.

Suggestion 2 : traitement d'un thème : les groupes reçoivent chacun un thème à traiter (voir liste) et l'approfondissent. Les différentes vidéos sont présentées et tous les élèves prennent des notes sur les autres thèmes.

Suggestion 3 : évaluations critique : les élèves se penchent sur les opportunités et les risques d'un phénomène choisi par l'enseignant-e dans la liste (p. ex. les social bots). Une partie des groupes s'intéresse uniquement aux risques et l'autre partie uniquement aux opportunités du phénomène. Les deux parties du groupe peuvent ensuite être confrontées en plénière.

Forme sociale : groupe

Matériel : [Simpleshow](#), appareil avec accès à Internet

Partie principale 2

Durée : 25 min

Quoi : Les élèves créent un poster avec des mots et des illustrations simples sur la manière de gérer certains phénomènes de réseaux sociaux.

Pour ce faire, ils peuvent choisir un phénomène dans la liste. Pour chacun des phénomènes choisis, les élèves doivent montrer les opportunités et les risques. Comment ces phénomènes pourraient-ils marquer notre avenir ?

Le poster peut ensuite être affiché dans la salle de classe ou dans le bâtiment scolaire.

Forme sociale : travail de groupe

Matériel : liste des termes, poster, fiche.



Post-concept

Durée : 10 min

verbal

Dans un bref tour de table, chacun dit en une phrase ce qu'il a retenu de l'exercice.
Les questions peuvent être les suivantes : qu'est-ce qui t'a particulièrement surpris ?
Qu'est-ce que tu trouves particulièrement important dans l'utilisation des réseaux sociaux ?

ou

visuel

Les élèves notent les connaissances les plus importantes pour eux. Ces dernières peuvent être présentées sur des post-its accrochés à un mur ou dans un padlet/menti (Open End Slide) qui est affiché sur l'écran.

Forme sociale : plénière

Matériel : appareil avec connexion Internet / évent. post-it

Conclusion

Durée: 25 min +

Quoi :

En groupes, les élèves rassemblent et classent sur une feuille A3 ou sur un ordinateur portable les termes centraux de tous les thèmes traités jusqu'ici sur la politique et les médias. Quel est leur lien ?

Où se situent les contradictions ?

Quels phénomènes se contredisent-ils ? à P. ex. contradiction entre liberté d'opinion et censure.

Contenus personnalisés et vie privée.

Qu'est-ce qui n'est pas encore clair ?

- Démocratie
- Fake News
- Bulles de filtre
- Chambres d'écho
- Théorie du complot
- Algorithme
- Phishing
- Social Bots
- Hacker
- Manipulation
- Types de médias
- Deepfake
- Scam
- Consommation de médias
- Liberté d'opinion
- Liberté de la presse
- Sphère privée
- Secret d'État

Forme sociale : travail de groupe

Matériel : feuille A3 ou appareil avec connexion Internet

Quels sont les phénomènes apparentés aux fake news ?

Les **bulles de filtre** (en anglais filter bubble) sont présentes dans les réseaux sociaux. Les personnes ne voient que ce qui leur plaît et leur correspond. Deux personnes peuvent voir des contributions médiatiques complètement différentes sur la même plateforme. Ce phénomène repose sur un algorithme qui filtre les informations. En suivant et en aimant des articles, nous fournissons à l'algorithme les informations nécessaires pour créer une bulle de filtrage. Lorsque des bulles de filtrage se forment, les utilisateurs risquent de se faire une opinion unilatérale sur un sujet. Les contenus qui remettent en question les opinions personnelles sont directement filtrés. Si les utilisateurs et utilisatrices n'agissent pas activement contre la bulle de filtrage, des chambres d'écho peuvent se former.

Les **chambres d'écho** (en anglais echo chamber) forment un environnement social sur les réseaux sociaux dans lequel l'opinion personnelle est approuvée par d'autres utilisateurs. Dans une chambre d'écho, les opinions personnelles ne sont perçues que par les personnes partageant les mêmes idées, de sorte qu'il n'y a pas de confrontation avec d'autres opinions. L'opinion personnelle est donc renforcée par cette approbation.

Quelle est la différence entre les bulles de filtre et les chambres d'écho ? Les bulles de filtre se forment lorsque l'algorithme des réseaux sociaux sélectionne de manière autonome certains contenus pour les utilisateurs. Les chambres d'écho ne sont quant à elles pas créées par l'intervention d'un algorithme, mais par la communication avec des personnes partageant les mêmes idées. Les deux phénomènes apparaissent toutefois souvent en parallèle, ils sont donc souvent utilisés comme synonymes.

Les **social bots** simulent des personnes dans les réseaux sociaux. Il s'agit de profils créés artificiellement, derrière lesquels il n'y a pas d'utilisateurs humains. Les social bots sont créés sur la base d'algorithmes spécifiques. Dans la plupart des cas, ils sont utilisés pour les relations publiques, le marketing ou, plus souvent, la propagande politique.

Clickbaiting : avec des titres et des images exagérés, le clickbaiting tente d'attirer l'attention des utilisatrices utilisateurs et de les inciter à consulter une certaine contribution.

Théorie du complot : il s'agit d'une théorie rejetant l'explication habituelle d'un événement. Au lieu de cela, on suppose qu'un groupe ou une organisation cachée est responsable de la survenue de cet événement.

Phishing : ce terme désigne l'envoi de faux e-mails, de messages courts ou même de sites Web destinés à inciter les personnes à tomber dans le piège. Le terme « phishing » est composé des mots anglais « fishing » (pêche) et « password » (mot de passe). Il s'agit donc d'une pêche aux mots de passe. L'objectif est de piller un compte ou d'usurper une identité.

Scamming : se traduit par « escroquerie ». Il s'agit de diverses escroqueries commises par des personnes criminelles qui abusent de la confiance d'autres personnes. Elles demandent par exemple de transférer de l'argent en se faisant passer pour une organisation sérieuse.

Hacker : ce terme est souvent utilisé dans les médias de masse pour décrire les personnes qui pénètrent dans des systèmes étrangers sans autorisation. Il désigne également les personnes qui mettent en évidence les failles de sécurité et tentent de les corriger.

Manipulation : lorsqu'une personne tente d'influencer une autre personne pour qu'elle fasse ou ne fasse pas quelque chose de particulier. Cette personne peut influencer de manière ciblée les sentiments et les actions des personnes concernées.



Algorithme : les algorithmes transforment les données et sont utilisés pour résoudre des problèmes. Pour ce faire, certaines étapes doivent être effectuées dans un ordre précis. Les algorithmes sont par exemple utilisés dans les moteurs de recherche en ligne. L'algorithme décide quelles pages sont affichées en premier sur la base de critères définis. Les algorithmes sont également responsables de ce que nous voyons sur les réseaux sociaux et des publications de nos amis que nous voyons en premier. Les algorithmes sont constamment adaptés.

Deepfake : ce terme décrit des vidéos, des fichiers audios et des photos manipulés. L'utilisation de l'intelligence artificielle permet d'utiliser un visage et la voix correspondante pour faire passer ses propres idées. Cette technique est souvent utilisée pour le divertissement dans les réseaux sociaux tels que Snapchat. Cela devient problématique lorsque des deepfakes sont utilisés pour diffuser de fausses informations. Les deepfakes peuvent paraître très réalistes.

La liberté d'opinion signifie que toute personne en Suisse a le droit de se former une opinion personnelle et de l'exprimer librement. Pour pouvoir se former une opinion, toute personne a le droit de puiser des informations à différentes sources et de les diffuser (voir Constitution fédérale, art. 16).